

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 17 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Étaient présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, GIUDICELLI Paul, CESARI Mathieu, TOMASI Jean-Vincent, VAUTRIN Marie Gabrielle, POLVERINI Jérôme, SANTARELLI Félix, BARTOLI Jean-Christophe, CUCCHI Caroline
Présents : 11	
Votants : 13	
	Étaient représentés : QUILICHINI Pierre, ANTONETTI Jean-Pierre
	Étaient absents : BERQUEZ Zélia, MANICCIA Christophe
	Secrétaire de séance : BARTOLI Jean Christophe Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service portuaire.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I - 2° ;

Considérant que les besoins du service justifient le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Considérant que la durée de ces emplois non permanents ne peut excéder 6 mois pendant une même période de douze mois consécutifs.

Il est proposé de recruter, à compter du 16 avril 2022, quatre agents contractuels, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, pour une durée de 6 mois allant jusqu'au 15 octobre 2022.

Ces agents assureront la fonction d'agent technique au sein du service technique de la commune à temps complet au sein du service technique, à raison de 35 heures hebdomadaires. Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice majoré 343, indice brut 371 du grade de recrutement, augmenté de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement (s'il y a lieu).

Le conseil municipal,

DECIDE

Article Unique : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter quatre agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 - I - 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précité pour une période de 6 mois du 16 avril au 15 octobre 2022



La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice majoré 343, indice brut 371 du grade de recrutement, augmenté de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement (s'il y a lieu).

Les crédits correspondants sont inscrits aux budgets.

Il sera nécessaire de recruter :

SERVICE TECHNIQUE		
Emplois	Nombre d'agents	Durées hebdomadaires envisagées des emplois
Adjoint technique	4	35 h

Voix POUR :	13
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 01/04/2022	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 31 mars 2022, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 01/04/2022 <p style="text-align: right;">Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI</p> 
--	--